APE Paul Sérusier

Vide Grenier du Dimanche 24 Janvier 2027

9h00 – 17h00

Salle Ar Sterenn – Chateauneuf du Faou

Bulletin d'inscription

EXPOSANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : E-Mail :

Pièce d'identité N° : Date de validité :

Préfecture :

Date et lieu de naissance :

RESERVATION :

	Quantité	Prix unitaire	Total
Emplacement au m linéaire avec tables et chaises fournies + 1 café offert		5€	
Emplacement pour portant non fourni		2.5€	
Formule déjeuner (1 sandwich, 1 boisson, 1 dessert)		6€	
Total à régler			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné (nom, prénom) ……déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait le …… à ……

Signature

REGLEMENT VIDE GRENIER

Dimanche 24 Janvier 2027

APE Paul Sérusier

1- Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux associations régies par la loi 1901.
2- Ils seront réputés exposants lorsque l'ensemble des documents (bulletin d'inscription et règlement datés et signés, copie de la pièce d'identité) accompagné du règlement seront parvenus à l'organisateur.
3- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public ou toute inscription incomplète.
4- L'organisateur établit le plan de la manifestation et attribue les emplacements.
5- Aucun particulier ne peut participer à plus de 2 ventes par an.
6- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement avant la manifestation.
7- Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant tant en cas de détérioration, de vol ou de préjudice. Il lui incombe de pourvoir à son assurance.
8- La mise en place pourra s'effectuer à partir de 7h. Les exposants s'engagent à être prêt à recevoir le public à partir de 8h45h et à ne pas remballer avant 13h.
9- Les tables et chaises sont louées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages seront payables immédiatement. Aucun matériel ne sera mis à disposition pour l'installation et le rangement.
10- Les exposants s'engagent à rendre leur emplacement propre.
11- L'organisateur se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.

Fait le …… à ……

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Bulletin d'inscription accompagné du règlement daté et signé, de la copie de la pièce d'identité et du règlement (espèces ou chèque à l'ordre de APE Paul Sérusier) à envoyer à :

APE PAUL SERUSIER – 8 RUE DE LA MAIRIE – 29520 Châteauneuf du Faou

Pré-inscription par mail : ape.paulserusier29520@gmail.com

. Par virement :

ASSOC. APE ECOLES PUBLIQUES IBAN : FR76 12 90 6000 1657 4405 6145 693